



Département de la Marne
Commune de LOIVRE
51220

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAU, Maire, et en présence du public.

| | |
|---|---|
| Membres en exercice : 12 | Présents : MM Claudine ROUSSEAU (Maire) - Alain HARBULOT (Adjoint) - Maria KUENTZ (Adjoint) – Christophe PIERRE (Adjoint) - Gladys CAMIAT – Jean-Michel DEBAILLEUX - Muriel MORA |
| Date de convocation : 11 juin 2024 | |
| Secrétaire de séance : Christophe PIERRE | Représentés : Pouvoir de Stéphanie LALINNE à Maria KUENTZ |
| Présents : 7 | Absents excusés : Thérèse FRANCISCO, Ludovic VIE Absents : Patricia BENMIMOUN, Régis RANDONNEIX |

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

DE n°2024-CM04-01 – Signature d'une nouvelle convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- Une rémunération valorisant l'activité

La convention de partenariat en vigueur entre la commune de Loivre et La Poste arrive à échéance le 18/12/2024 mais il est proposé de conclure dès à présent la nouvelle convention.

Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la signature de la nouvelle convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire de 1185 € par mois et conformément aux nouvelles modalités de gestion, avec des offres élargies ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

DE n°2024-CM04-02 – Attribution des subventions aux associations 2024

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Le Conseil municipal a voté lors de l'adoption du budget primitif 2024 une enveloppe de 15 000 € pour l'attribution de subventions ; après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité **ACCORDE** des subventions aux associations de la façon suivante :

| <i>Nom de l'association</i> | 2024 |
|---|--------------------|
| APEGLB (Amicale des Parents d'Elèves LOIVRE-BERMERICOURT) | 500,00 € |
| Association autonome des Parents d'Elèves collège ST THIERRY | 370,00 € |
| Association Epingle à nourrice | 300,00 € |
| Association sportive de BRIMONT | 150,00 € |
| Club de l'amitié du 3ème âge | 250,00 € |
| Comité des Fêtes | 4 000,00 € |
| Coopérative scolaire Ecole maternelle | 700,00 € |
| Coopérative scolaire Ecole primaire | 1 000,00 € |
| La Gymnique LOIVRE COURCY | 200,00 € |
| La Villanelle Chorale | 50,00 € |
| L'Amicale des Sapeurs-Pompiers | 750,00 € |
| Mission Locale Rurale marnais | 1 429,00 € |
| Nord Champagne Football Club | 800,00 € |
| Société d'Horticulture de l'Arrondissement de Reims | 200,00 € |
| AIDES | 100,00 € |
| Banque alimentaire | 300,00 € |
| Association Equilibre Marne | 500,00 € |
| A.D.M.R. (aide à la personne) | 500,00 € |
| Les restos du cœur | 600,00 € |
| Amicale Laïque de Courcy - section Badminton | 200,00 € |
| Les amis de Bambou | 100,00 € |
| TOTAL | 12 999,00 € |

DE n°2024-CM04-03 – Demande de subvention auprès du Fonds de soutien aux investissements de la Communauté urbaine du Grand Reims pour la réhabilitation des bâtiments communaux

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

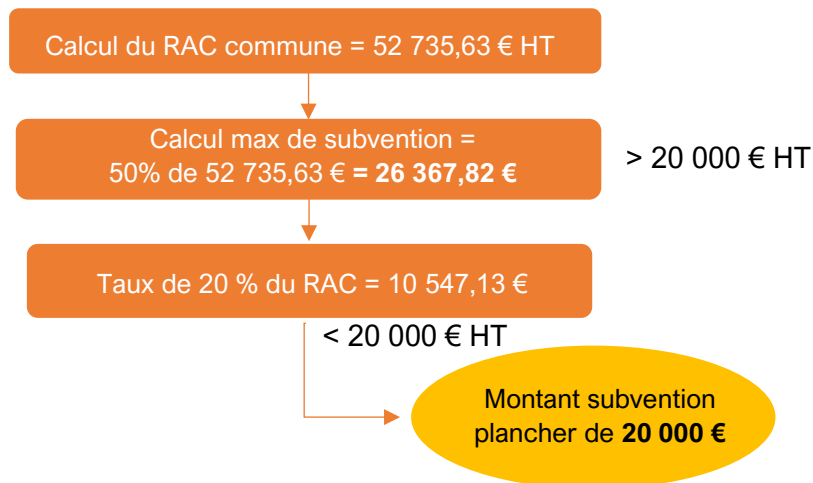
Le dispositif de fonds de soutien aux investissements communaux du Grand Reims, initié pour la période 2022/2024, se poursuit en 2024. Dès le 1^{er} juillet prochain, l'enveloppe du Fonds de soutien aux investissements communaux doublera, passant de 3 à 6 millions € pour les trois prochaines années (2024-2026). Le plafond par projet s'élève à 80 000 €, assorti d'une bonification écologique de 5%.

La commune de Loivre souhaite présenter à ce dispositif un projet de réhabilitation des bâtiments communaux, notamment sur plan énergétique, en programmant le changement des menuiseries de la Mairie, de la Salle des fêtes et du stade communal.

Le coût des travaux est estimé à 52 735,63 € HT (63 282,75 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de 20 000 € au titre du fonds de soutien aux investissements communaux du Grand Reims calculée comme suit :



- **CHARGE** Madame le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.

Cette délibération doit être annulée et être repassée au prochain Conseil Municipal, après le Conseil Communautaire du 21 juin 2024 portant sur le Règlement du Fonds de Soutien aux investissements communaux.

DE n°2024-CM04-04 – Demande de subvention au titre du dispositif d'aide pour la préservation du patrimoine naturel auprès du Fonds Vert pour la tranche 2 du programme Renaturation du Patrimoine vert de la commune

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Madame le Maire expose son souhait de poursuivre le programme d'embellissement et de végétalisation en 2024 et au cours des années suivantes. Elle rappelle que la commune a adhéré à la Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine du Grand Reims par délibération n° 2023/CM03/01 en date du 9 juin 2023.

En effet la commune de Loivre est engagée depuis quelques années dans un programme global d'amélioration de la mosaïque paysagère et biologique de son territoire.

La commune souhaite agir non seulement sur les milieux naturels forestiers, agricoles, et humides le long du canal de l'Aisne à Marne, mais également sur la végétalisation du bourg pour offrir à ses habitants un cadre de vie optimal et résilient, en lien avec les parcours historiques et fleuris reliant les différents milieux et qui seront revus et développés en parallèle.

Le sujet d'aujourd'hui porte sur le réaménagement et la renaturation de différents espaces du centre du bourg, sur une surface de 4 249 m².

Le projet consiste à renaturer en même temps plusieurs sites en agissant à la fois sur le végétal, l'eau pluviale, le sol et les circulations piétonnes. Le projet consiste en premier lieu en une valorisation écologique des sites, mais il vise aussi à améliorer le cadre de vie des habitants. Les sites concernés par la deuxième tranche de plantations sont les suivants :

Square de l'Eglise (1 160 m²): aménagement végétal mettant en valeur l'Eglise avec un aménagement quatre saisons rappelant les vitraux qui symbolisent les 4 saisons et les 4 éléments, l'air, le feu, la terre, et l'eau ; l'eau du bassin proviendra de la récupération d'une partie des eaux pluviales de la toiture de l'Eglise,

Rue Victor Hugo (1 529 m²): remplacement des arbres dépérissants et extension de la végétalisation des pieds d'arbres pour désimperméabiliser la rue tout en gardant les places de stationnement nécessaires,

Cimetière (640 m²): remplacement de la haie de thuya dépérissante par une haie champêtre et fleurie; plantation de bulbes de printemps et semis de fleurs sauvages sur les pelouses du cimetière,

Aire de tri sélectif (620 m²): renforcement de la végétalisation le long du canal avec un massif fleuri multi strates, et une noue végétalisée réceptionnant une partie des eaux pluviales du stabilisé lui-même perméable,

Place centrale quartier Bourgogne (200 m²) : création d'un îlot de biodiversité avec végétalisation champêtre arbustive dense au centre de la place, remplacement de tilleuls disparus.

Une autre tranche de plantations est envisagée pour l'hiver 2025-2026, sur d'autres sites du patrimoine vert communal, afin d'atteindre l'exhaustivité du patrimoine renaturé en trois ans.

Le coût prévisionnel de ces aménagements s'élève à 99 238 euros HT pour la deuxième tranche de plantations qui aura lieu au cours de l'hiver 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Vert à hauteur de 46,8 % du montant total des travaux et arrête le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|----------|----------|--------------------------------|----------|
| Travaux | 99 238 € | Subvention Fond Vert (46,8 %) | 46 390 € |
| | | Subvention Grand Reims (33,2%) | 33 000 € |
| | | Autofinancement (20%) | 19 848 € |
| | | TOTAL | 99 238 € |

- **CHARGE** Madame le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.

DE n°2024-CM04-05 – Demande de subvention au titre du dispositif d'aide pour la préservation du patrimoine naturel auprès du Fonds d'accélération de la Communauté urbaine du Grand Reims pour la tranche 2 du programme Renaturation du Patrimoine vert de la commune

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer

Madame le Maire expose son souhait de poursuivre le programme d'embellissement et de végétalisation en 2024 et au cours des années suivantes. Elle rappelle que la commune a adhéré à la Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine du Grand Reims par délibération n° 2023/CM03/01 en date du 9 juin 2023.

En effet la commune de Loivre est engagée depuis quelques années dans un programme global d'amélioration de la mosaïque paysagère et biologique de son territoire.

La commune souhaite agir non seulement sur les milieux naturels forestiers, agricoles, et humides le long du canal de l'Aisne à Marne, mais également sur la végétalisation du bourg pour offrir à ses habitants un cadre de vie optimal et résilient, en lien avec les parcours historiques et fleuris reliant les différents milieux et qui seront revus et développés en parallèle.

Le sujet d'aujourd'hui porte sur le réaménagement et la renaturation de différents espaces du centre du bourg, sur une surface de 4 249 m².

Le projet consiste à renaturer en même temps plusieurs sites en agissant à la fois sur le végétal, l'eau pluviale, le sol et les circulations piétonnes. Le projet consiste en premier lieu en une valorisation écologique des sites, mais il vise aussi à améliorer le cadre de vie des habitants. Les sites concernés par la deuxième tranche de plantations sont les suivants :

Square de l'Eglise (1 160 m²): aménagement végétal mettant en valeur l'Eglise avec un aménagement quatre saisons rappelant les vitraux qui symbolisent les 4 saisons et les 4 éléments, l'air, le feu, la terre, et l'eau ; l'eau du bassin proviendra de la récupération d'une partie des eaux pluviales de la toiture de l'Eglise,

Rue Victor Hugo (1 529 m2): remplacement des arbres dépérissants et extension de la végétalisation des pieds d'arbres pour désimperméabiliser la rue tout en gardant les places de stationnement nécessaires,

Cimetière (640 m2): remplacement de la haie de thuya dépérissante par une haie champêtre et fleurie; plantation de bulbes de printemps et semis de fleurs sauvages sur les pelouses du cimetière,

Aire de tri sélectif (620 m2): renforcement de la végétalisation le long du canal avec un massif fleuri multi strates, et une noue végétalisée réceptionnant une partie des eaux pluviales du stabilisé lui-même perméable,

Place centrale quartier Bourgogne (200 m2) : création d'un îlot de biodiversité avec végétalisation champêtre arbustive dense au centre de la place, remplacement de tilleuls disparus.

Une autre tranche de plantations est envisagée pour l'hiver 2025-2026, sur d'autres sites du patrimoine vert communal, afin d'atteindre l'exhaustivité du patrimoine renaturé en trois ans.

Le coût prévisionnel de ces aménagements s'élève à 99 238 euros HT pour la deuxième tranche de plantations qui aura lieu au cours de l'hiver 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif d'aide pour la préservation du patrimoine naturel auprès du Fonds d'accélération de la Communauté urbaine du Grand Reims à hauteur de 33,2 % du montant total des travaux et arrête le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|----------|----------|--------------------------------|-----------------|
| Travaux | 99 238 € | Subvention Fond Vert (46,8 %) | 46 390 € |
| | | Subvention Grand Reims (33,2%) | 33 000 € |
| | | Autofinancement (20%) | 19 848 € |
| | | TOTAL | 99 238 € |

- **CHARGE** Madame le Maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.

Informations du Maire :

* Une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quai de Loivre est en cours. La date limite de remise des offres est fixée au 28/06/2024

Un repérage Amiante et HAP sur enrobés va être réalisé sur le site par la société AED.

* Proposition d'achat du terrain des Fontaines à 580 000 € ; le propriétaire du terrain a refusé la proposition et avance un prix non négociable de 1 155 000 €. Une nouvelle proposition argumentée va être faite.

* Fête Nationale du 14 juillet : le 13 juillet aura lieu le défilé aux lampions, le feu d'artifice et le bal mais il n'y aura pas de pique-nique républicain le 14 juillet car le comité des fêtes manque de bénévoles. Le Conseil Municipal souhaiterait remettre en place un pique-nique « simple » sans barbecue avec des jeux où chaque famille amène sa propre nourriture. Cela pourrait être organisé au terrain de football.

Questions diverses :

*** Alain HARBULOT**

Les travaux rue de la Gravelle sont terminés.

Les travaux rue de la Renardière sont encore encours.

Les travaux au parking des muriers viennent de démarrer.

La dalle du terrain de basketball est en cours à coté du terrain de football.

*** Muriel MORA**

La commune pourrait réfléchir à l'organisation d'un BROCC LIVRES (brocante de livres).

*** Maria KUENTZ :**

* Un problème a été identifié sur l'entretien des espaces verts sur la commune ; une information à la population va être faite pour expliquer la direction choisie concernant l'entretien des espaces verts.

* Organisation d'une journée Nettoyage du cimetière avec la population le samedi 29 juin à 9h30-11h30 au cimetière.

* Journal de Loivre : la prochaine édition du journal sortira en septembre

| |
|--------------------------------------|
| Date du prochain Conseil Municipal : |
|--------------------------------------|

| |
|---------------------------|
| - Lundi 8 juillet à 18h00 |
|---------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44